Rapport de la Cour des comptes
Encore aux salarié·es de payer la note ?

Le crédit que nous pouvons faire à ce rapport de la Cour de comptes (à lire ici), est qu'il pointe « *une situation financière critique* ». Mais loin de s'en prendre aux défaillances de l'État en matière de financement de l'audiovisuel public, la Cour ne propose que des réformes structurelles qui n'ont que trop tardées selon elle.

Une seule obsession : l'accord collectif d'entreprise

Réduire la masse salariale pour retrouver des marges de manœuvre, voici donc la nouvelle ambition pour le service public ! Ça tombe bien, la direction de l'entreprise a largement anticipé les conclusions de la cour des comptes en dénonçant l'accord au mois de juillet. Comme cela est étrange, pour ne pas dire téléphoné...

Mais est-ce vraiment le rôle de Cour des comptes de faire de la politique ? Antisociale qui plus est ! Cela pose question.

Tout y passe dans le rapport, la nécessité des polyvalences pour diminuer le nombre d'emplois, les salaires trop élevés, des indemnités bien trop généreuses en cas de licenciement, pas assez de jours de travail, et trop d'avantages en tout genre que ce soit en termes de primes, de rémunération des pénibilités ou d'activité sociale des CSE.

La Cour des comptes veut-elle être la championne de l'antisocial ? Car une fois les polyvalences généralisées, la Cour dit en creux qu'il y aura trop d'emplois à France Télévisions et qu'il faudra dégraisser, d'où la nécessité de faire sauter la garantie d'indemnités en cas de licenciement afin de licencier à moindre coût.

A aucun moment la Cour ne se pose la question de la justification des dispositions de notre accord. Les « sages » de la Cour savent-ils ce que c'est d'assurer une activité de service public, 7 jours sur 7 ? Évidemment qu'il faut des compensations pour le temps de travail du week-end, pour le temps de travail matinalier, de nuit et pour un travail en continu afin de ne pas interrompre la captation des évènements par exemple. Pas un mot sur tout cela, juste un réquisitoire antisocial néolibéral sans aucun complexe.

N'est pas historien qui veut

Par ailleurs, la Cour des comptes réécrit l'histoire. En effet, le rapport indique que « *les négociations sur l'accord de 2013 avaient laissé en suspens la question de la polyvalence des salarié·es, empêchant d'adapter les postes de l'entreprise aux évolutions introduites par les technologies numériques*. »

Ah bon ? Si les représentants de la Cour avaient fait un travail sérieux, en interrogeant les syndicats, cela leur aurait permis d'exhumer les propositions faites en 2011 dans le cadre de

la négociation de la nomenclature des métiers : une liste d'une dizaine de métiers du numérique, tout simplement refusée par la direction de l'époque. Il est vrai que son but était d'externaliser les développements du numérique. Et on nous impose maintenant de payer le prix aujourd'hui de cette erreur stratégique ?

Autre imprécision, la Cour cite un accord de méthode refusé par les organisations syndicales début 2024. Effectivement nous n'avons pas besoin de signer un accord qui ne comporte finalement qu'un agenda de négociation, il suffit de noter des dates dans un calendrier.

Mais plus grave, nous avions explicitement demandé à la direction de commencer par négocier les métiers du numérique. Refus explicite de la DRH en charge du développement RH de France Télévisions pour qui la priorité c'est la polyvalence des métiers des techniciens et des journalistes.

Là aussi, il s'agit une erreur stratégique car le numérique est une priorité affichée de l'entreprise. Et l'inclusion, en 2024, dans notre accord collectif, des métiers du numérique aurait donné des perspectives aux salarié·es, technicien·nes ou journalistes, pour se projeter dans le développement des activités de l'entreprise. C'est un peu dur de nous faire porter le chapeau maintenant. Que la direction assume ses erreurs.

Un rapport à charge très théorique

C'est donc un rapport à charge qui reste théorique et très largement déconnecté de la réalité du terrain avec les conditions de travail dégradées des salarié·es. Mais il est sans doute difficile depuis son bureau parisien de se rendre compte de la réalité sociale que nous vivons dans notre entreprise de service public dans toutes ses implantations hexagonales et d'Outre-Mer.

Avec le sentiment d'un profond mépris, d'être considérés comme des nantis alors que la réalité ce sont des efforts avérés de productivité, 25 % depuis 13 ans, avec un niveau de ressources publiques qui resté identique.

La présidente de France Télévisions avait elle-même mis cela en avant lors de sa conférence de presse de juillet 2025. Et maintenant ? Aux salarié·es de payer l'addition ? Que nos gouvernants commencent d'abord par nous montrer l'exemple.

C'est clair que nous nous opposons à notre direction qui entend faire sienne les conclusions de ce rapport et que les relations sociales n'ont pas fini de se tendre dans ces conditions.

Paris, le 24 septembre 2025